

m a n i p

LE JOURNAL DE LA MARIONNETTE

enquête

résultats

Marionnettes : enquête nationale sur les compagnies

AVEC LA DIRECTION DE LA MUSIQUE, DE LA DANSE, DU THÉÂTRE ET DES SPECTACLES
(MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION)

Après les Assises de Dives-Sur-Mer (février 2005), le Conseil d'administration de THEMMAA décidait de lancer une grande enquête nationale sur les compagnies de marionnettes en France. En effet, nous avions le sentiment d'une connaissance du monde de la marionnette souvent incertaine et imprécise.

Plusieurs enquêtes ont été menées ces dernières décennies, mais les résultats obtenus furent trop partiels pour permettre de dresser un état des lieux significatif de la marionnette en France, à un moment donné.

Lorsque nous avons fait cette proposition d'enquête au Ministère, elle a aussitôt reçu un écho favorable car aucune étude exhaustive n'avait jamais été réalisée.

Cette enquête avait donc pour objectif d'identifier les compagnies dans leur rapport à l'artistique, au culturel et à l'économie pour :

- Comprendre les freins ou les ressorts de la vie d'une compagnie de marionnettes ;
- Evaluer l'image de la marionnette auprès des prescripteurs (diffuseurs, institutionnels, partenaires professionnels, médias) et du public ;
- Mesurer l'influence de la marionnette dans les expressions artistiques d'aujourd'hui.

Dès le mois d'octobre 2005, l'Observatoire de la DMDTS proposait à THEMMAA un questionnaire qui fut « testé » sur une cinquantaine de compagnies représentatives de la diversité de la profession.

Cette première phase a permis un réajustement du questionnaire qui fut envoyé, dès 2006, à plus de 700 compagnies répertoriées par THEMMAA.

En réalité, nous nous sommes aperçus très rapidement qu'environ 500 compagnies répondaient aux critères professionnels d'une compagnie de marionnettes.

Un peu moins de 200 compagnies ont répondu.

C'est trop peu mais c'est beaucoup !

Trop peu, car nous aurions souhaité avoir davantage de réponses pour être au plus près de la réalité.

Beaucoup, car nous sommes conscients de la difficulté à remplir un questionnaire de ce type.

Début 2007, la DMDTS commençait à dépouiller les questionnaires.

Nous publions aujourd'hui les résultats de cette enquête qui est importante à plus d'un titre :

- Elle permet d'avoir une idée -même si elle demeure un peu floue - de la situation des compagnies de marionnettes en France.
- Elle constitue une référence dans l'histoire de la profession car aucune enquête de ce type n'avait jamais abouti jusqu'alors.
- Elle représente, et surtout pour notre association, une première forme de mobilisation de la profession en ouverture des « Saisons de la Marionnette ».

> Le Conseil d'Administration de THEMMAA
Centre français de l'UNIMA

/Remerciements chaleureux à :

Laurent Babé de la DMDTS pour l'élaboration et le dépouillement des questionnaires.

Jean-Louis Lanhers (Auteur d'une thèse : " la politique culturelle de l'Etat et des collectivités territoriales en faveur du théâtre de marionnettes de 1960 à 1990 ") pour son analyse des résultats.

Patrick Boutigny, le permanent de l'association, sans qui tout ce travail n'aurait pu être mené à bien.

manip / HORS SERIE N°2 / JANVIER 2008

Journal trimestriel publié par l'ASSOCIATION NATIONALE DES THÉÂTRES DE MARIONNETTES ET DES ARTS ASSOCIÉS (THEMAA)

24, rue Saint Lazare 75009 PARIS
Tél./ fax : 01 42 80 55 25 - 06 62 26 35 98
E.mail : themaa.unima.f@wanadoo.fr

Pour le journal : boutigny.patrick@wanadoo.fr
Site : www.themaa.com :

Sur le site, une bande défilante vous accueille. Ce sont les dernières informations que nous avons reçues. Il suffit de cliquer sur le titre qui vous intéresse pour voir l'information développée. THEMMAA est le centre français de l'UNIMA.

L'Association THEMMAA est subventionnée par le Ministère de la Culture (D.M.D.T.S.)

Directeur de la publication : **Alain Lecucq**

Rédacteur en chef : **Patrick Boutigny**

Conception graphique et réalisation : **www.aprim-caen.fr** - ISSN : 1772-2950

Pour aider MANIP, le journal de la Marionnette, vous pouvez participer à son développement en nous versant 10 € (chèque à l'ordre de « Association THEMMAA »).

Présentation 03

La carte d'identité des compagnies 04

- > L'année de création de la compagnie 04
- > La forme juridique de la compagnie 04
- > Un lieu permanent pour la compagnie 05
- > Un bureau pour la compagnie 05

Les ressources humaines des compagnies 05

- > L'effectif moyen de la compagnie 05
- > L'appel à des artistes ou des techniciens extérieurs à la compagnie pour certains spectacles 05

Les créations des trois dernières années 06

- > Le nombre de créations sur les trois dernières années 06
- > La création et le texte 06
- > L'origine du spectacle 06
- > Le temps de la création 06
- > Les moyens de la création : les résidences 07
- > Les moyens de la création : les coproductions 07
- > Les moyens de la création : les pré-achats 07
- > L'année de création du spectacle le plus ancien joué ces 3 dernières saisons 07
- > Le nombre total de représentations des trois dernières créations sur l'ensemble de leur « vie » 08

La diffusion 08

- > Le nombre total de représentations des 3 dernières créations sur l'ensemble de leur vie 08
- > Le nombre total des spectacles sur 2004-2005 08
- > Le nombre total de représentations en 2004-2005 08
- > La diffusion en fonction de la forme du spectacle 09
- > La diffusion suivant l'espace de représentation 09
- > La diffusion en fonction des publics 09
- > La collaboration avec des artistes d'autres disciplines 09
- > La nature des contrats 10
- > Le public scolaire 10
- > Le cadre de diffusion 10
- > La diffusion et le territoire 11
- > La diffusion et la vidéo 11
- > La conservation et le patrimoine 11

La communication 11

- > Les moyens de communication 11

L'action culturelle 12

- > Les actions de sensibilisation 12
- > Les types d'actions de sensibilisation 12

La formation 12

- > L'organisation de stages par les compagnies 12
- > La formation continue des artistes 12
- > La formation continue des techniciens 13
- > La formation initiale des artistes 13
- > La formation initiale des techniciens 13

L'économie 13

- > Les aides publiques 13
- > Le montant global du budget 13
- > La répartition moyenne des aides publiques 14
- > La part d'autofinancement 14
- > Le détail des charges en 2005 14
- > Le prix de vente d'un spectacle 14

Conclusion 15



> ENQUÊTE NATIONALE

Dans le cadre de la préparation des Etats Généraux, THEMAA, en relation avec l'Observatoire des politiques culturelles de la DMDTS, a lancé début 2006 une enquête nationale auprès des compagnies professionnelles françaises ayant une pratique orientée vers l'expression marionnettique. Cette démarche avait pour objet de mieux connaître, au moyen d'éléments quantitatifs, la situation économique et artistique des compagnies.

Près de 500 compagnies furent recensées, sur la base de différents documents (programmes de saisons culturelles, programmations de festivals, listes, annuaires...) et 6 pages de questionnaire leur ont été adressées par courrier. Le nombre de réponses reçues s'élève à 186, soit un taux de retour de plus d'un tiers (37%), ce qui constitue un échantillon significatif des compagnies professionnelles. Ces questionnaires ont été remplis plus ou moins intégralement. Ils permettent cependant de compter sur environ 180 réponses pour chacune des questions posées. Il convient de préciser que les réponses sont déclaratives et que nous nous en remettons à la bonne foi de leurs auteurs.

Parmi les compagnies qui ont répondu, 89 étaient alors (en 2005) membres de THEMAA. Elles représentent près de la moitié des réponses (48%) et près des deux tiers (63%) des compagnies professionnelles adhérentes à notre association.

En dépit des taux de réponses relativement élevés, nous ne pouvons pas affirmer que les 186 compagnies constituent, au sens scientifique du terme, le reflet d'un panel représentatif de la profession. Cette enquête n'est pas un sondage : aucune classification préalable des compagnies n'a été effectuée.

Cette réserve étant levée, nous pouvons cependant avancer, au vu du taux de réponses obtenu, que les résultats demeurent représentatifs de certaines tendances et permettent de fournir des indications significatives sur l'état réel de la profession.

Afin d'affiner les réponses brutes aux questions

posées, nous avons procédé à des croisements, en particulier au regard de deux données essentielles : l'effectif permanent des compagnies et leur budget 2005.

Pour les effectifs, quatre catégories de compagnies ont été déterminées :

Catégorie 1 : moins de trois personnes

Catégorie 2 : de 3 à 5 personnes

Catégorie 3 : de 6 à 9 personnes

Catégorie 4 : plus de 9 personnes

Pour les budgets, trois catégories de compagnies ont été définies :

Budget inférieur à 50 000 €

Budget compris entre 50 et 150 000 €

Budget de plus de 150 000 €

(Pour certaines questions, les catégories budgétaires ont été subdivisées entre les moins de 25 000 € et les plus de 400 000 €.)

Lors du croisement des données, le nombre de réponses croisées est indiqué. Le pourcentage donné est complété par une donnée quantitative : nombre de réponses pour l'item / nombre total de réponses croisées.

exemple : 50% (10/20).

Cette enquête appelle des ajustements car, lors du dépouillement, il s'est avéré que certaines questions n'étaient pas bien formulées ou que les périodes de référence (année comptable ou saison) se révélaient source de confusions.

Certains points demandent davantage de précision et de fiabilité, mais un important défrichage vient d'être effectué, à partir duquel il convient pour THEMAA, en relation avec les compagnies et les partenaires institutionnels, de définir des actions et des réflexions au profit de l'ensemble de la profession.

Jean-Louis Lanhers

> La carte d'identité des compagnies

Le taux de réponses pour l'ensemble des compagnies recensées est de l'ordre de 37% (186/500). A signaler qu'il est de 63% pour les compagnies professionnelles adhérentes en 2005 à THEMMA.

A ce tableau par région, nous avons rajouté le bilan des aides de l'Etat aux compagnies en 2004 (Document publié dans la revue « Mesure pour mesure » de la DMDTS)

En dehors de la région Ile-de-France, quelques régions peuvent être particulièrement remarquables de par le nombre de compagnies de marionnettes et leur dynamisme :

- La région Bretagne où un travail de formation et d'accueil a été développé avec « Théâtre(s) en Bretagne » et autour de Serge Boulter et le Bouffon Théâtre.
- L'Alsace avec le TJP et trois compagnies conventionnées.
- La région Midi-Pyrénées avec deux festivals importants : Marionnettissimo et le Festival de Mirepoix.
- Le Languedoc-Roussillon autour de la structure AREMA.

Total → 186 100% 36 41

LÉGENDE

- 1 % Pourcentage répondants
- 1 Effectif répondants
- 1 Compagnies conventionnées (Document Mesure pour mesure - 2004)
- 1 Compagnies aidées à la production (Document Mesure pour mesure)

> L'année de création de la compagnie (avec statut professionnel)

Avant 1980

10 6 %

1980 - 1984

20 11 %

1985 - 1989

15 8 %

1990 - 1994

24 13 %

1995 - 1999

49 28 %

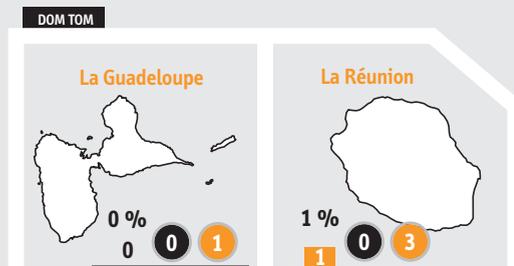
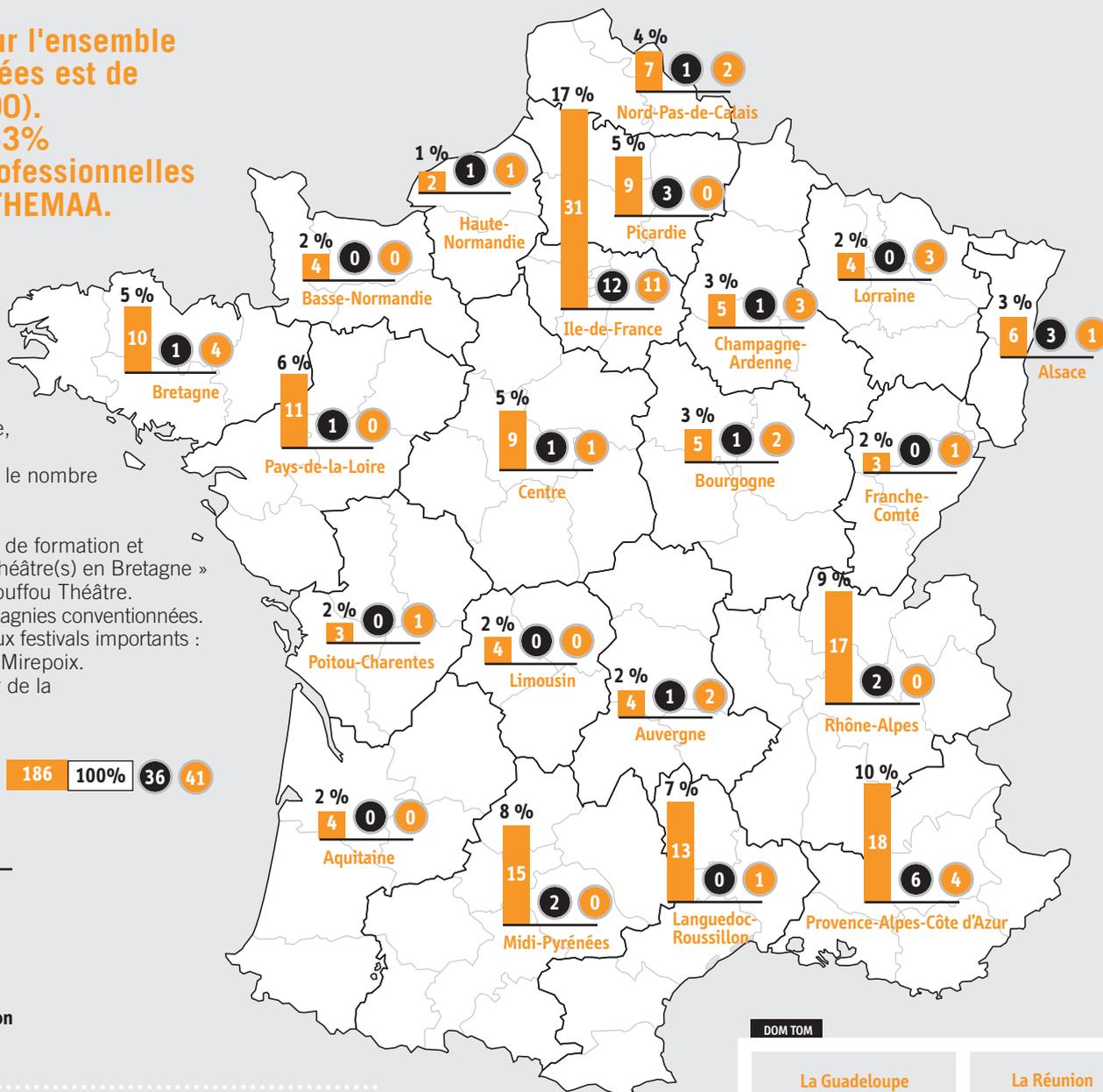
2000 et au-delà

60 34 %

Total → 178 100%

> 60% des compagnies qui ont répondu ont moins de 10 ans d'existence. Ce résultat illustre l'apparition de nombreuses jeunes compagnies. Le second chiffre significatif est le taux de 11% des compagnies apparues au début des années 80, période au cours de laquelle les budgets culturels de l'Etat et des collectivités publiques se sont accrus de manière significative.

> Sur 146 réponses exploitables, 69% des compagnies (31/46) nées après 2000 disposaient d'un budget annuel inférieur à 50 000 €. 30% des compagnies les plus anciennes se trouvent dans la tranche des moins de 50 000 €. Plus de la moitié (58%) des 34 compagnies créées au cours des années 90 disposent d'un budget qui se situe entre 50 et 100 000 €. Un quart (12/47) des compagnies disposant d'un budget de plus de 150 000 € ont été créées au début des années 80 et 30% (14/47) à la fin des années 90.



> La forme juridique de la compagnie

Association

173 96 %

Coop arl

1 1 %

Entreprise individuelle

1 1 %

Indépendant

2 1 %

Sarl

2 1 %

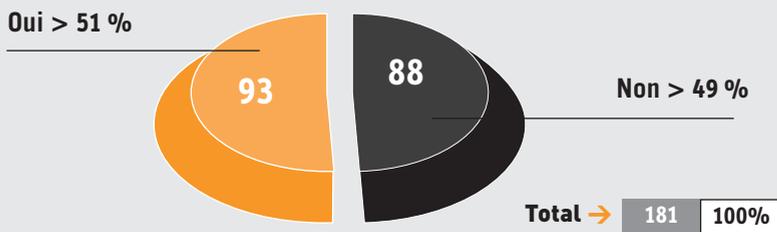
Scop

1 1 %

Total → 180 100%

> Le statut privilégié des compagnies demeure celui de l'association. On sait que ces « vraies fausses » associations, dont le bureau est composé d'amis proches ou de membres de la famille des artistes, ne sont qu'un moyen pour trouver une identité juridique. La constitution en société ou en indépendant reste très marginale au sein de la profession.

> Un lieu permanent pour la compagnie



> Seule la moitié des compagnies qui ont répondu déclare disposer d'un lieu permanent à des fins de construction, de répétitions et de diffusion. La question du lieu est une véritable préoccupation professionnelle pour les artistes car le travail de création en marionnette nécessite un espace comprenant à la fois un lieu de construction et un plateau de répétition.

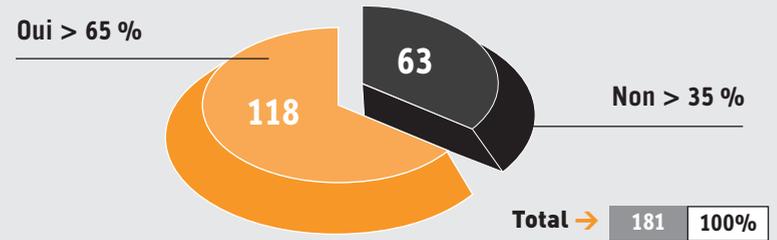
> Suivant la taille de la compagnie, la possibilité de disposer d'un lieu permanent varie de la façon suivante :

- **Catégorie 1** : - de trois personnes : 19%
- **Catégorie 2** : entre 3 et 5 : 34%
- **Catégorie 3** : + de 6 : 23%

> Au regard de leur budget, l'équilibre est maintenu :

- **Budget de moins de 50 000 €** : 33%
- **Budget entre 50 000 et 150 000 €** : 27%
- **Budget de plus de 150 000 €** : 40%

> Un bureau pour la compagnie



> Les deux tiers des compagnies disposent d'un bureau. Ce bureau fait le plus souvent partie des locaux d'habitation des artistes, le siège social de la compagnie étant le plus souvent à la même adresse.

> Au regard des effectifs, sur 176 réponses, le taux se situe, selon les quatre catégories, entre 59 et 80 %. Plus les compagnies sont étoffées plus elles disposent d'un bureau. Au regard des budgets, sur 146 réponses, l'écart entre les taux est plus important : entre 42 et 100%. Il ressort ainsi que plus une compagnie bénéficie d'un budget important, plus elle dispose d'un bureau. De ces différents croisements, il apparaît que la majorité des compagnies ayant moins de 25 000 € n'a pas de bureau.

> Les ressources humaines des compagnies (période de référence : année 2005)

> L'effectif moyen de la compagnie

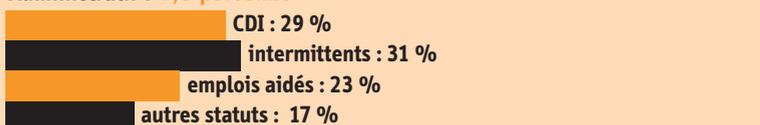
Artistique : 4,5 personnes



Technique : 1,9 personnes



Administratif : 1,0 personne



Réponses obtenues → 179

> Le régime de l'intermittence est très majoritaire chez les artistes (93%) et les techniciens (94%). La situation du personnel administratif est plus équilibrée entre les différents régimes que sont les CDI (29%), l'intermittence (31%) et les emplois aidés (23%).

> Une analyse plus détaillée des effectifs apporte les données suivantes : Les compagnies peuvent être réparties selon quatre catégories :

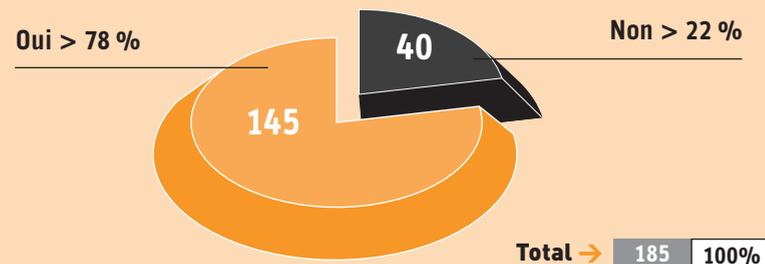
- **Catégorie 1** : - de trois personnes : 18,5%
- **Catégorie 2** : entre 3 et 5 : 35%
- **Catégorie 3** : entre 6 et 9 : 24%
- **Catégorie 4** : + de 9 : 22%

> Suivant le nombre d'artistes, nous obtenons les résultats suivants :

- **Catégorie 1** : - de 3 artistes : 41%
- **Catégorie 2** : entre 3 et 5 : 32%
- **Catégorie 3** : entre 6 et 9 : 13%
- **Catégorie 4** : + de 9 : 14%

> 68% de l'ensemble des compagnies ont 0 ou 1 technicien. Mais le nombre de techniciens s'accroît avec le nombre de permanents. 62% des compagnies de plus de 6 personnes comptent au moins deux techniciens et 50% des compagnies de plus de 9 personnes comptent au moins 5 techniciens. Rappelons que ce sont des emplois d'intermittents à 94%.

> L'appel à des artistes ou des techniciens extérieurs à la compagnie pour certains spectacles



Si oui, moyenne par compagnie :

Nombre d'artistes : 3,5 - Nombre de techniciens : 2,1.

> La grande majorité des compagnies (78%) fait appel à des personnes extérieures à raison de 3,5 artistes et de 2,1 techniciens. Les réponses obtenues n'ont pas été suffisamment précises pour autoriser une analyse plus fine afin d'apporter un commentaire fiable sur la nature des collaborations.

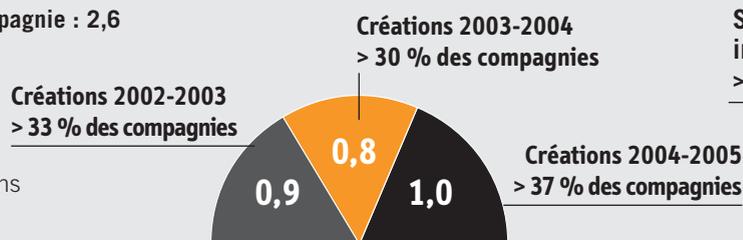
> Les créations des trois dernières années

(période de référence : saisons 2002/2003, 2003/2004, 2004/2005)

> Le nombre de créations sur les trois dernières années

Moyenne par compagnie : 2,6

> Nous pouvons établir qu'en moyenne une compagnie est à l'origine de moins d'une création annuelle.



Résultats croisés avec les budgets des compagnies (148 réponses croisées)

- **Budget de moins de 50 000 €** : les compagnies ont assuré la création sur trois années de 1 à 2 spectacles pour 56% d'entre elles (37/66), et entre 3 et 4 spectacles pour 36% (24/66)
- **Budget entre 50 000 et 150 000 €** : 61% d'entre elles ont créé de 1 à 2 spectacles (21/34) et 32% d'entre elles, de 3 à 4 spectacles (11/34).
- **Budget de plus de 150 000 €** : 43% d'entre elles ont créé 1 à 2 spectacles (21/49) et 47% d'entre elles ont créé 3 à 4 spectacles. (23/49)

Le budget n'a pas un impact significatif sur le nombre de créations, sauf pour les compagnies les mieux dotées financièrement.

Résultats croisés avec les effectifs des compagnies (180 réponses croisées)

- **57% des compagnies (103/180) sont à l'origine de 1 ou 2 créations, à savoir :**
 - **Catégorie 1** : - de 3 personnes : 61% (21/34)
 - **Catégorie 2** : entre 3 et 5 : 68% (43/63)
 - **Catégorie 3** : entre 6 et 9 : 58% (25/43)
 - **Catégorie 4** : plus de 9 : 35% (14/40).

- **Cette dernière catégorie**, à raison de 45%, a réalisé 3 à 4 créations et 20% au moins 5 créations.

> L'effectif des compagnies n'a pas un impact important sur le nombre de créations, à l'exception des compagnies comptant plus de neuf personnes.

> La création et le texte

Moyenne par compagnie / Pourcentage sur l'ensemble des créations (avec plusieurs entrées possibles)

Créations avec texte préexistant (adaptation)

0,7 27 %

Créations avec texte commandé à cette occasion

0,4 15 %

Créations avec écriture par la compagnie

1,1 43 %

Créations sans texte

0,4 17 %

Créations à partir d'improvisation

0,2 8 %

Créations à partir de musique

0,1 5 %

Réponses obtenues → 184

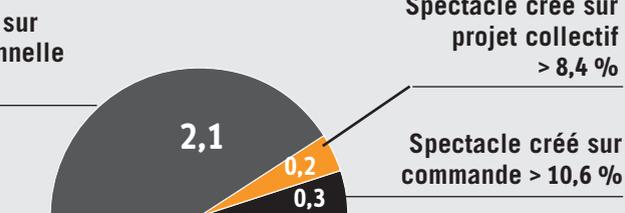
> Les créations françaises contemporaines reposent essentiellement sur le texte.

> Une évolution très importante a eu lieu au cours de ces dernières années dans le cadre des rencontres entre équipes artistiques et auteurs, organisées, entre autre, à la Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon. Cette évolution a surtout touché les créations pour adultes, mais aussi, pour quelques compagnies, les spectacles de marionnettes pour le jeune public.

> Les compagnies demeurent, pour la plupart, à l'origine de l'écriture du spectacle, mais les adaptations occupent une place non négligeable.

> L'origine du spectacle

Spectacle créé sur initiative personnelle > 81 %



> A l'instar de la réponse à la question précédente, les compagnies sont à l'origine de leurs créations, même si elles peuvent passer une commande à un auteur.

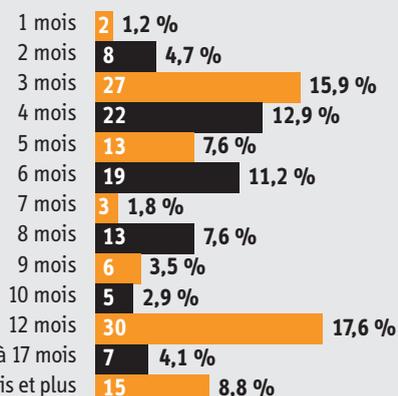
> Le temps de la création

Moyenne globale : 8,5 mois

Détail du temps global d'une nouvelle production

Total → 170 100%

> Plus d'un tiers des créations (36,4%) sont produites entre 3 et 5 mois, 44,6% sont produites entre 6 et 12 mois. Il apparaît clairement que le temps de création des arts de la marionnette est plus long qu'une création dans le théâtre d'acteur. Il est à relever que 13% des créations exigent plus de 12 mois de production.



Résultats croisés avec les budgets des compagnies (135 réponses croisées)

> Les productions entre 1 et 5 mois :

- Budget de moins de 50 000 € : 43% (26/60)
- Budget entre 50 000 et 150 000 € : 40% (13/32)
- Budget de plus de 150 000 € : 51% (22/43)

> Les productions de 6 à 11 mois :

- Budget de moins de 50 000 € : 30% (18/60)
- Budget entre 50 000 et 150 000 € : 16% (5/32)
- Budget de plus de 150 000 € : 21% (9/43)

> Les productions de 12 à 17 mois

- Budget de moins de 50 000 € : 18% (11/60)
- Budget entre 50 000 et 150 000 € : 41% (13/32)
- Budget de plus de 150 000 € : 16% (7/43)

Résultats croisés avec les effectifs des compagnies (165 réponses croisées)

> Les productions de moins de 5 mois

- **Catégorie 1** : - de 3 personnes : 34% (11/32)
- **Catégorie 2** : entre 3 et 5 : 43% (25/58)
- **Catégorie 3** : entre 6 et 9 : 42% (16/38)
- **Catégorie 4** : + de 9 personnes : 46% (17/37)

> Les productions de 6 à 11 mois

- **Catégorie 1** : - de 3 personnes : 34% (11/32)
- **Catégorie 2** : entre 3 et 5 : 28% (16/58)
- **Catégorie 3** : entre 6 et 9 : 29% (11/38)
- **Catégorie 4** : + de 9 personnes : 22% (8/37)

> Les productions de 12 à 17 mois

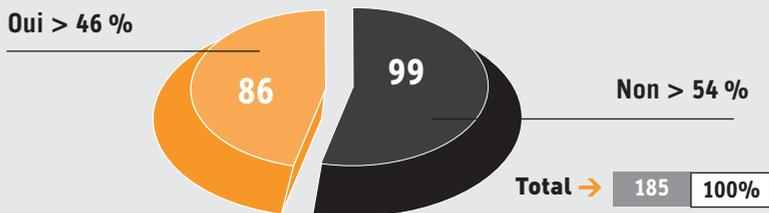
- **Catégorie 1** : - de 3 personnes : 25% (8/32)
- **Catégorie 2** : entre 3 et 5 : 12% (21/58)
- **Catégorie 3** : entre 6 et 9 : 18% (7/38)
- **Catégorie 4** : + de 9 personnes : 22% (8/37)

> Les productions de plus de 18 mois

- **Catégorie 1** : - de 3 personnes : 6% (2/32)
- **Catégorie 2** : entre 3 et 5 : 9% (5/58)
- **Catégorie 3** : entre 6 et 9 : 11% (4/38)
- **Catégorie 4** : + de 9 personnes : 11% (4/37)

Le montant des budgets et l'effectif des compagnies n'ont pas d'incidence significative sur la durée des productions.

> Les moyens de la création : les résidences



> Moins de la moitié des compagnies déclarent avoir bénéficié d'une résidence pour une création au cours des trois saisons précédentes. Soit une moyenne d'une résidence pour moins de six créations marionnettiques. La nature de la résidence n'a pas été précisée (durée, moyens accordés) dans la présente enquête. Il convient de noter que la notion de résidence entendue par le milieu marionnettique n'est pas forcément celle définie par la DMDTS. En effet, pour le ministère de la Culture, le lieu d'accueil d'une compagnie en résidence rémunère le temps de travail de l'équipe artistique et technique présente dans ses murs. Dans les faits, la résidence d'une compagnie de marionnettes se limite généralement à une aide logistique, éventuellement complétée d'un pré-achat de spectacle.

Résultats croisés avec les budgets des compagnies (148 réponses croisées)

> Ont répondu négativement les compagnies au :

- Budget de moins de 50 000 € : 69% (46/66)

> Ont répondu positivement les compagnies au :

- Budget entre 50 000 à 150 000 € : 64,7% (22/34),
- Budget de plus de 150 000 € : 61% (30/49)

Résultats croisés avec les effectifs des compagnies (180 réponses croisées)

Les deux premières catégories ont répondu négativement :

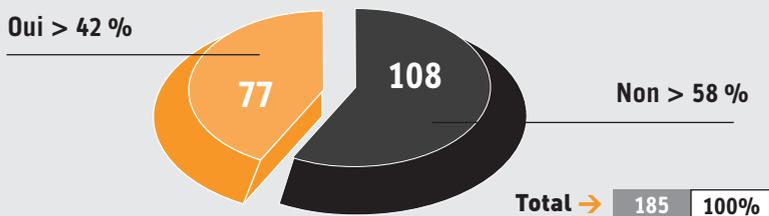
- Catégorie 1 (- de 3 personnes) : 70% (24/34)
- Catégorie 2 (de 3 à 5 personnes) : 60% (38/63)

En revanche les deux dernières ont répondu positivement :

- Catégorie 3 (de 6 à 9 personnes) : 55,8% (24/43)
- Catégorie 4 (+ de 9 personnes) : 62,5% (25/40)

> La plupart des petites compagnies, en termes d'effectifs et de moyens, sont exclues des résidences. Or ce sont elles qui devraient bénéficier de compagnonnage auprès de compagnies plus expérimentées.

> Les moyens de la création : les coproductions



> La réponse à cette question complète d'une certaine manière la question précédente : pour ces mêmes créations, le taux de coproduction perd 4 points.

> Le rapprochement des réponses positives aux précédents résultats permet de souligner que 69% des compagnies qui ont bénéficié d'une résidence ont également bénéficié d'une coproduction.

Résultats croisés avec les budgets des compagnies (148 réponses croisées)

> Ont répondu négativement les compagnies au :

- Budget de moins de 50 000 € : 70% (46/66)
- Budget entre 50 000 à 150 000 € : 53% (18/34)

> Ont répondu positivement les compagnies au :

- Budget de plus de 150 000 € : 63% (33/49)

Résultats croisés avec les effectifs des compagnies (180 réponses croisées)

Les trois premières catégories ont répondu négativement :

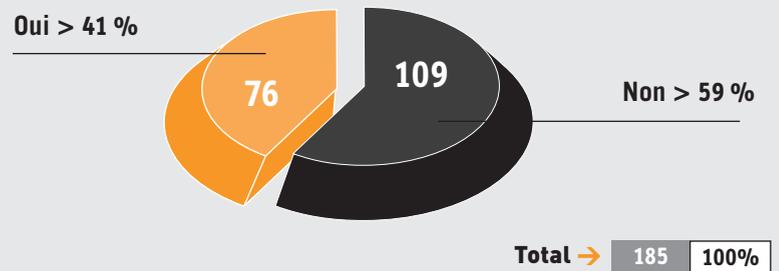
- Catégorie 1 (- de 3 personnes) : 82% (28/34)
- Catégorie 2 (de 3 à 5 personnes) : 70% (44/63)
- Catégorie 3 (de 6 à 9 personnes) : 62,5% (25/43)

En revanche la dernière a répondu positivement :

- Catégorie 4 (+ de 9 personnes) : 75% (30/40)

> Ainsi les coproductions sont l'apanage des compagnies les mieux dotées en budget et en effectifs.

> Les moyens de la création : les pré-achats



Résultats croisés avec les budgets des compagnies (148 réponses croisées)

> Ont répondu négativement les compagnies au :

- Budget de moins de 50 000 € : 70% (46/66)
- Budget entre 50 000 à 150 000 € : 53% (18/34)

> Ont répondu positivement les compagnies au :

- Budget de plus de 150 000 € : 67,3% (29/49)

Résultats croisés avec les effectifs des compagnies (180 réponses croisées)

Les trois premières catégories ont répondu négativement :

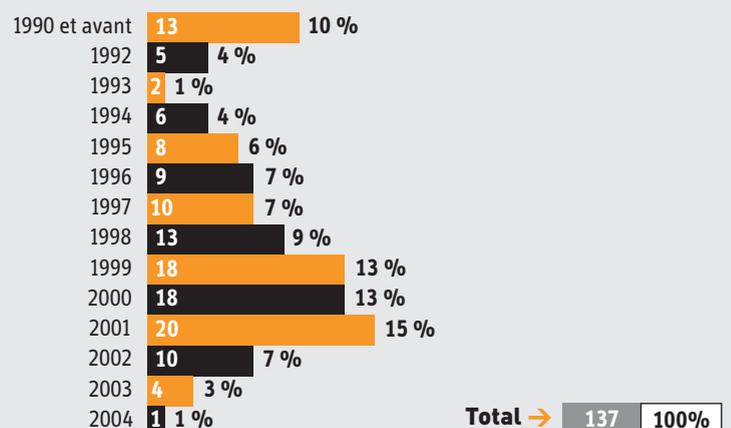
- Catégorie 1 (- de 3 personnes) : 79% (27/34)
- Catégorie 2 (de 3 à 5 personnes) : 67% (42/63)
- Catégorie 3 (de 6 à 9 personnes) : 51% (22/43)

En revanche la dernière a répondu positivement :

- Catégorie 4 (+ de 9 personnes) : 67% (27/40)

> A l'instar des réponses aux deux questions précédentes, seules les compagnies les mieux dotées ont bénéficié d'un pré-achat de spectacle.

> L'année de création du spectacle le plus ancien joué ces 3 dernières saisons



> Les spectacles de marionnettes ont une durée de vie longue. 40% des plus anciens spectacles avaient entre 5 et 7 ans. 10% avaient plus de 15 ans.

> Les créations des trois dernières années (suite)

> Le nombre total de représentations des trois dernières créations sur l'ensemble de leur « vie »

> L'enquête proposait aux compagnies d'indiquer le nombre de représentations de leurs trois dernières créations. (453 créations pour l'ensemble des réponses obtenues)

Il en ressort que pour la **création 1** (171) :

- un tiers (34%) des spectacles ont été joués moins de 50 fois et un peu moins (28,7%) entre 50 et 100 fois.
- Pour la **création 2** (154) et la **création 3** (128), plus de la moitié (54,5% et 51,6%) des spectacles ont été joués moins de 50 fois. Les parts des représentations comprises entre 50 et 100 sont respectivement de 17,5% et de 28,9%.

- Toutes créations confondues, près de la moitié (45,9%) sont jouées moins de 50 fois et près du quart (24,9%) entre 50 et 100 fois. 58 spectacles (12,8%) ont été joués plus de 200 fois, dont 31 (18%) pour la **création 1**.

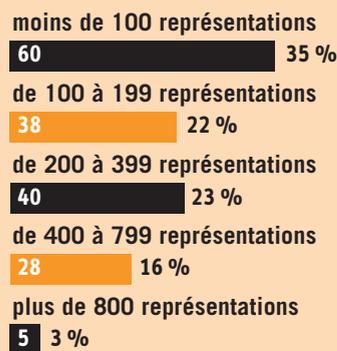
> Ainsi la majorité des créations marionnettiques sont jouées en moyenne au moins 50 représentations. La longévité de certaines créations, comme l'illustrent les réponses à la question précédente, contribue à accroître le nombre de représentations potentielles.

Nombre de réponses obtenues → 171

> La diffusion

> Le nombre total de représentations des 3 dernières créations sur l'ensemble de leur « vie »

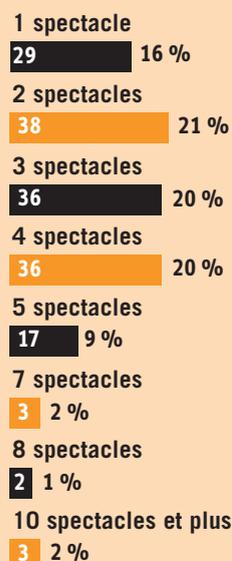
Moyenne globale : 242 représentations par compagnie



Total → 171 100%

> Le nombre total de spectacles sur 2004-2005

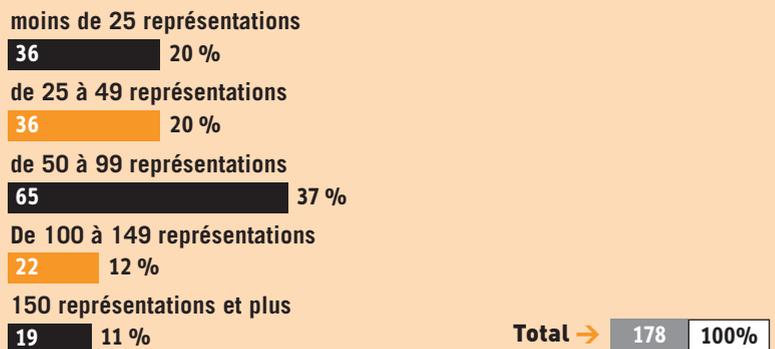
Moyenne globale : 3,4 spectacles par compagnie



Total → 180 100%

> Le nombre total de représentations en 2004-2005

Moyenne globale : 76 représentations par compagnie



> De nombreuses compagnies ont un grand nombre de représentations sur une saison car elles tournent plusieurs spectacles (en particulier pour le jeune public).

• Au regard du nombre de représentations, pour 178 réponses :

- 1/5 des compagnies a joué moins de 25 représentations
- 1/5 entre 25 et 49
- 2/5 (37%) entre 50 et 99
- 1/5 (23%) plus de 100

> Une forte disparité entre les compagnies et les spectacles est donc à constater.

> Un lien entre les représentations des 3 dernières créations et la diffusion sur la saison 2004-2005 permet de relever que 55% des compagnies qui n'ont tourné qu'un spectacle l'ont joué moins de 25 fois.

> En revanche 53% des compagnies qui ont tourné deux spectacles ont joué entre 50 et 99 fois, mais 45% moins de 49 fois.

Résultats croisés avec les budgets des compagnies (145 réponses croisées)

- Budget de moins de 50 000 € : en moyenne : 52 représentations
- Budget entre 50 000 à 150 000 € : en moyenne : 76 représentations
- Budget de plus de 150 000 € : en moyenne : 118 représentations

Résultats croisés avec les effectifs des compagnies (165 réponses croisées)

- Catégorie 1 : - de 3 personnes : en moyenne : 53 représentations
- Catégorie 2 : entre 3 et 5 : en moyenne : 58 représentations
- Catégorie 3 : entre 6 et 9 : en moyenne : 70 représentations
- Catégorie 4 : + de 9 : en moyenne : 131 représentations

> Ainsi, plus les compagnies sont importantes, plus le nombre moyen de représentations est élevé, avec un rapport allant du simple au double.

> La diffusion en fonction de la forme du spectacle

Spectacles

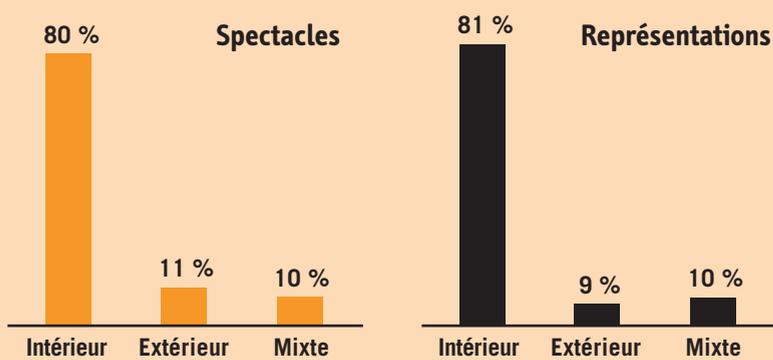


Représentations



> Le résultat obtenu pour cette question exige une certaine réserve quant à la compréhension, par les compagnies qui ont répondu, sur la notion de Petites Formes et celle de Grandes Formes. Le questionnaire précisait : « on considère par convention comme « petite forme » un spectacle court – moins d'une demi-heure – avec une personne et montage léger. » Les chiffres ne correspondent pas à ce que nous connaissons de la réalité du travail des compagnies.

> La diffusion suivant l'espace de représentation



> Les spectacles de marionnettes représentés en intérieur demeurent majoritaires, tant en terme de spectacles qu'en terme de représentations. A ce titre, ils revendiquent leur appartenance à l'univers du théâtre davantage qu'à celui des arts de la rue. Toutefois, 10% des spectacles sont déclarés comme plus spécifiquement destinés à une représentation extérieure.

Résultats croisés avec les budgets des compagnies (142 réponses croisées)

20 compagnies déclarent interpréter plus de la majorité de leurs représentations à l'extérieur.

- Budget de moins de 25 000 € : 17% (5/32)
- Budget entre 25 000 et 50 000 € : 26% (8/31)
- Budget entre 50 000 € et 100 000 € : 13% (4/31)
- Budget entre 100 000 et 200 000 € : 7% (2/27)
- Budget entre 200 000 et 400 000 € : 0% (0/13)
- Budget de plus de 400 000 € : 13% (1/8)

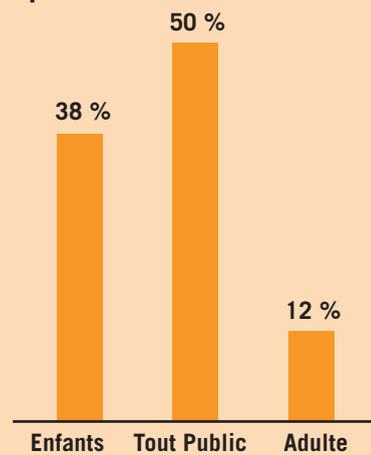
Résultats croisés avec les effectifs des compagnies (166 réponses croisées)

23 compagnies déclarent interpréter plus de la majorité de leurs représentations à l'extérieur

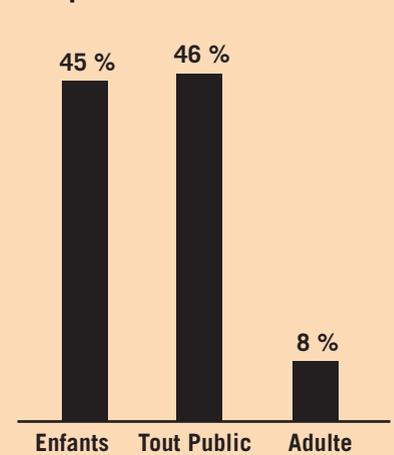
- **Catégorie 1** : - de 3 personnes : en moyenne : 30% (8/27)
- **Catégorie 2** : entre 3 et 5 : en moyenne : 10% (6/58)
- **Catégorie 3** : entre 6 et 9 : en moyenne : 14% (6/42)
- **Catégorie 4** : + de 9 : en moyenne : 8% (3/39)

> La diffusion en fonction des publics

Spectacles



Représentations



> La part des spectacles pour enfants est importante. Ce public bénéficie d'un plus grand nombre de représentations. Les spectacles spécifiques aux adultes restent très minoritaires en nombre de créations et plus encore en terme de représentations.

> La collaboration avec des artistes d'autres disciplines

Spectacles avec des artistes dramatiques

20 %

Spectacles avec des musiciens

19 %

Spectacles avec des plasticiens/vidéastes

11 %

Spectacles avec des danseurs/chorégraphes

4 %

Spectacles avec d'autres artistes

1 %

> Les compagnies de marionnettes s'ouvrent de plus en plus aux artistes d'autres disciplines, en particulier aux comédiens, metteurs en scène de théâtre d'acteurs, musiciens et plasticiens. Elles s'aventurent également sur le champ des technologies contemporaines.

Résultats croisés avec les budgets des compagnies (140 réponses croisées)

Au regard du budget et toutes disciplines confondues, la répartition des compagnies suit la même tendance avec un écart de pourcentage plus important, se situant entre 0% et un tiers :

- Budget de moins de 50 000 € : 55% (35/64),
- Budget entre 50 000 et 150 000 € : 65,5% (19/29)
- Budget de plus de 150 000 € : 66% (31/47)

Résultats croisés avec les effectifs des compagnies (165 réponses croisées)

> Ont répondu négativement

- **Catégorie 1** : - de 3 personnes : 55% (16/29)
- **Catégorie 2** : entre 3 et 5 personnes : 52,6% (30/57).

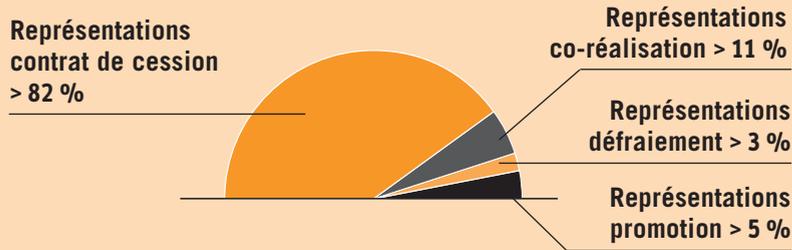
> Ont répondu positivement

- **Catégorie 3** : de 6 à 9 personnes : 65,8% (22/36)
- **Catégorie 4** : + de 9 personnes : 76,3% (27/37).

> Si le critère budgétaire n'influe pas de façon significative sur les collaborations artistiques, il n'en est pas de même pour la taille des compagnies, puisque les plus importantes d'entre elles font massivement appel à des artistes d'autres disciplines.

> La diffusion (suite)

> La nature des contrats



> Les contrats de cession sont la règle avec 82% des réponses. Des réponses croisées apportent les précisions suivantes :

Résultats croisés avec les budgets des compagnies (134 réponses croisées)

Plus les compagnies sont importantes financièrement, plus les représentations sont signées en contrat de cession.

- Budget de moins de 50 000 € : 49% (29/59)
- Budget entre 50 000 et 150 000 € : 67% (20/30)
- Budget de plus de 150 000 € : 84% (38/45)

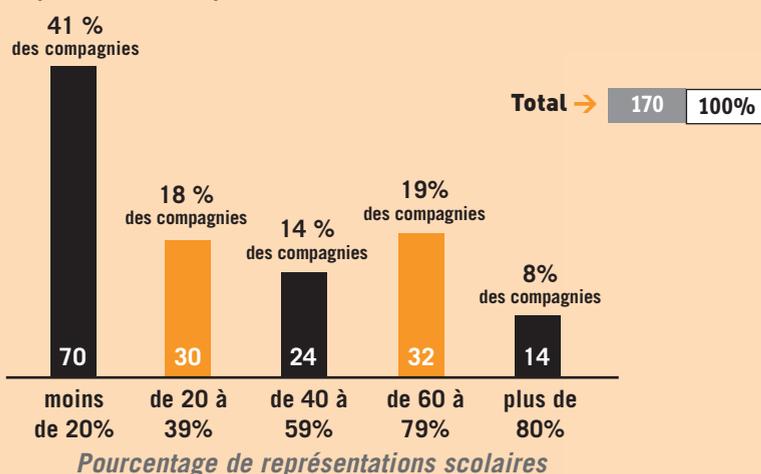
Résultats croisés avec les effectifs des compagnies (165 réponses croisées)

Le taux des compagnies qui concluent plus de 80% de contrats de cession augmente avec leurs effectifs :

- Catégorie 1 : - de 3 personnes : 59% (16/27)
- Catégorie 2 : entre 3 et 5 : 60% (32/53)
- Catégorie 3 : entre 6 et 9 : 61% (22/36)
- Catégorie 4 : + de 9 : 75% (27/37)

> Le public scolaire

Représentations en public scolaire : 39%



> Un lien entre les réponses relatives aux représentations à destination des enfants et celles classées comme scolaires permet de relever que 76% des représentations pour enfants sont organisées dans le cadre scolaire, sans précision du lieu de représentation.

Résultats croisés avec les budgets des compagnies (145 réponses croisées)

Pourcentage des compagnies proposant moins de 50% de représentations scolaires.

- Budget de moins de 50 000 € : 72,7% (48/66)
- Budget entre 50 000 et 150 000 € : 64,5% (20/31)
- Budget de plus de 150 000 € : 54% (26/48)

> Il convient de relever que mieux les compagnies sont dotées financièrement, plus la proportion de représentations devant un public scolaire augmente. Cette situation résulte de la programmation de séances scolaires au sein des scènes nationales ou conventionnées, de centres culturels ou de théâtres municipaux. La conséquence directe de cette situation est le laminage des compagnies qui se produisent habituellement dans l'enceinte même des établissements scolaires car l'offre s'est déplacée vers le réseau institutionnel.

Résultats croisés avec les effectifs des compagnies (169 réponses croisées)

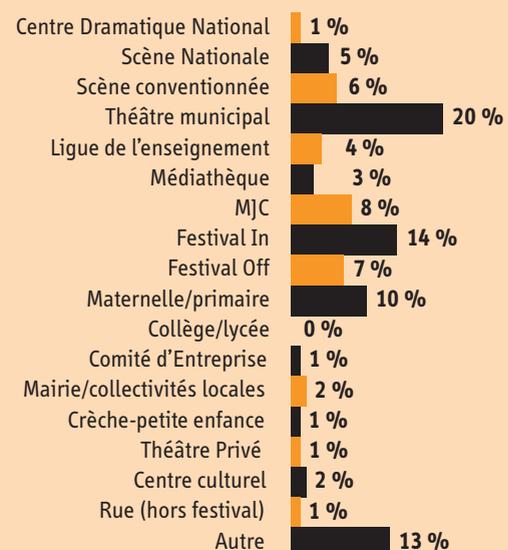
Pourcentage des compagnies proposant moins de 50% de représentations scolaires :

- Catégorie 1 : - de 3 personnes : 62% (28/29)
- Catégorie 2 : entre 3 et 5 : 58,6% (34/58)
- Catégorie 3 : entre 6 et 9 : 69,8% (30/43)
- Catégorie 4 : + de 9 : 69,2% (27/39)

> A la différence du critère budgétaire, les compagnies les plus importantes se consacrent moins aux représentations scolaires.

> Le cadre de diffusion

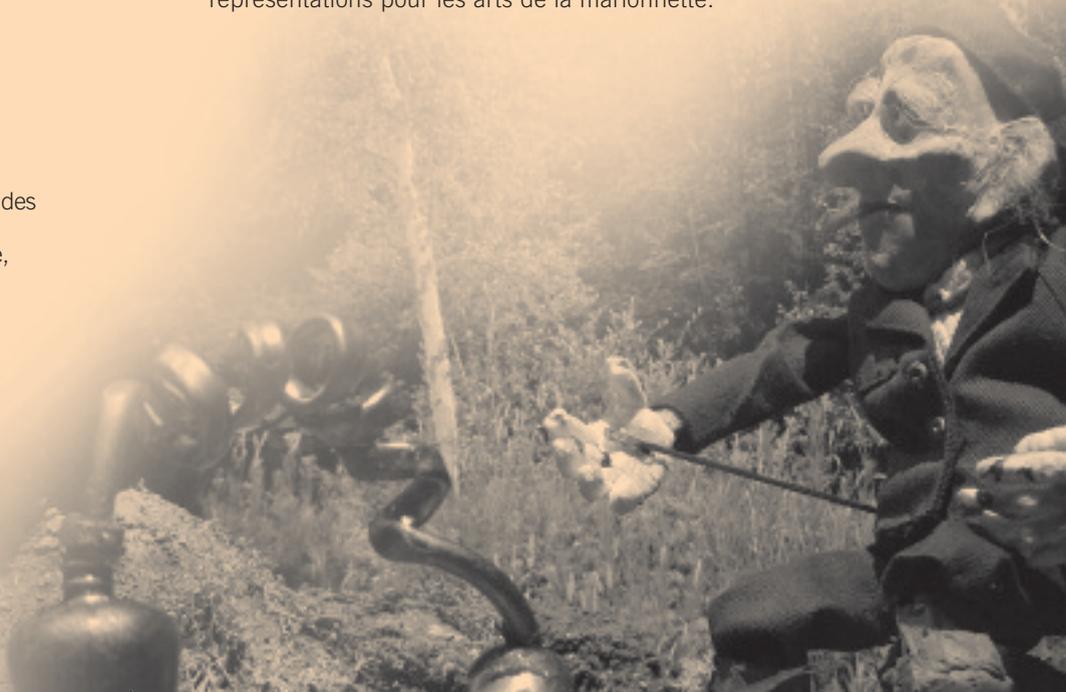
Part des représentations en fonction du cadre de diffusion



Une question à choix multiples a été proposée aux compagnies :

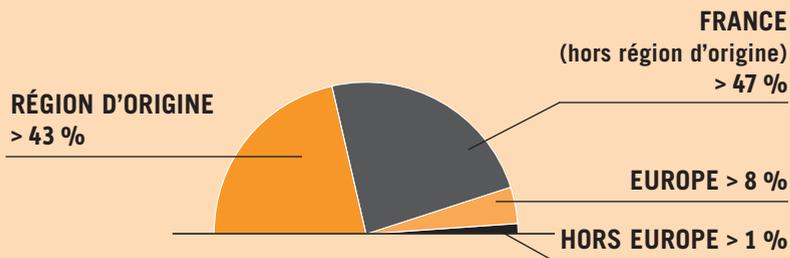
> Les principaux postes, qui totalisent la moitié des réponses (52%), sont les théâtres municipaux, les festivals In, les écoles maternelles et primaires, les MJC. Le réseau culturel demeure minoritaire, avec un total de 12% pour les trois réseaux (CDN, Scènes nationales et Scènes conventionnées), même si nous savons que ces réseaux s'ouvrent de plus en plus aux arts de la marionnette.

> Nous pouvons relever le nombre important de lieux différents de représentations pour les arts de la marionnette.



> La diffusion et le territoire

Pourcentage des représentations en fonction de la localisation



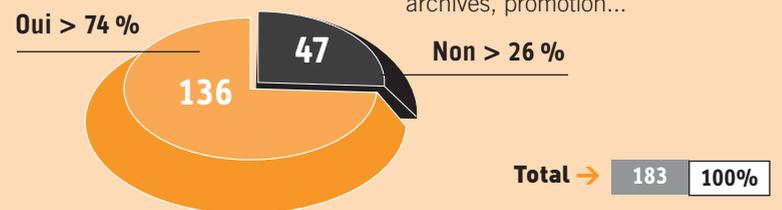
> En moyenne, les compagnies jouent autant dans leur région que dans le reste du territoire national. La diffusion hors de nos frontières demeure l'exception.

> Cette situation diffère de celle du théâtre d'acteurs où les compagnies jouent le plus souvent dans leur région d'implantation. Les théâtres de marionnettes sont beaucoup plus mobiles, en particulier grâce à leur participation à de nombreux festivals, une trentaine environ, qui couvrent le territoire national.

> Un lien entre le prix de vente moyen des spectacles tout public et la diffusion régionale fait apparaître que plus une compagnie joue localement, moins le prix des représentations est élevé. Il est en moyenne de 1 029 € pour les compagnies dont la diffusion régionale est de plus de deux tiers, et de 1 555 € pour les compagnies dont la diffusion régionale est inférieure à un tiers.

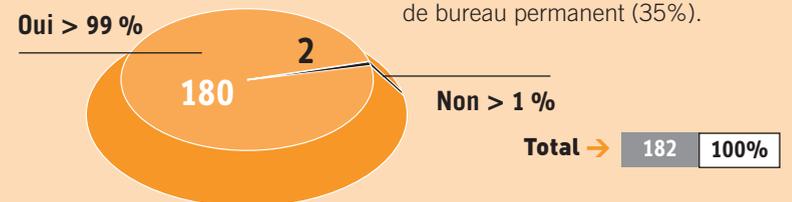
> La diffusion et la vidéo

Captation vidéo



> Les trois quarts des compagnies conservent une vidéo de leurs spectacles. Les réponses ne précisent pas s'il s'agit de l'intégralité ou non de leur travail, ni l'usage qui en est fait : archives, promotion...

> La conservation et le patrimoine

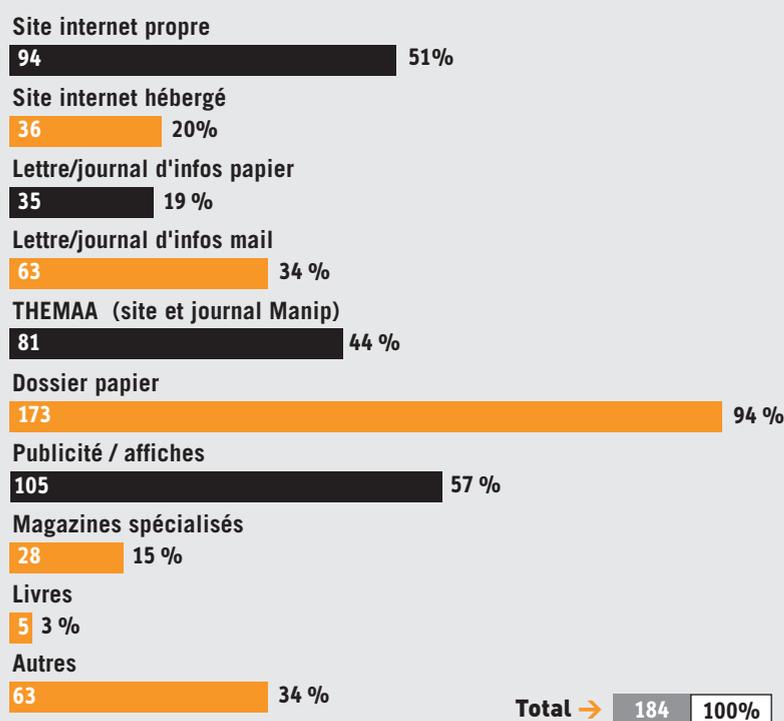


> A la question « **Conservez-vous les objets et les marionnettes propres à vos spectacles** », la réponse est unanime. Elle pose cependant la problématique du stockage du matériel, des locaux, des conditions de conservation. Ce taux est à mettre en relation avec le taux des compagnies qui déclarent ne pas disposer de lieu permanent (49%) ou de bureau permanent (35%).

> La communication

> Les moyens de communication

Modalités (plusieurs réponses possibles)



> Si les réponses sont multiples, deux tendances fortes apparaissent : l'utilisation de support papier pour constituer des dossiers (94%), des affiches ou des publicités (57%) et l'appel aux technologies contemporaines avec la création de site propre (51%), l'hébergement de site (20%) et la diffusion d'informations par mail (34%).



> L'action culturelle

> Les actions de sensibilisation

Modalités (plusieurs actions possibles)

Sensibilisation maternelle/primaire

124 68 %

Collège/lycée

67 37 %

Enfants ou adolescents hors temps scolaire

65 36 %

Adultes amateurs

65 36 %

Maisons de retraite

16 9 %

Hôpitaux

27 15 %

Prisons

7 4 %

Autres

34 19 %

Total → 183 100%

> Les principales actions sont orientées en direction des jeunes, dans le cadre scolaire principalement, mais aussi sur le temps des loisirs. Le public adulte privilégié (avec un tiers des actions) est le milieu du théâtre amateur, même s'il a tendance à disparaître. Ces réponses sont à comparer avec la question relative aux lieux de diffusion où les établissements scolaires ne représentent que 10%, alors que la sensibilisation est de 68%. Le différentiel est important, ce qui démontre la difficulté que rencontrent les compagnies à se produire en milieu scolaire, la programmation jeune public se faisant de plus en plus dans des lieux équipés.

Résultats croisés avec les budgets des compagnies (148 réponses croisées)

Taux de sensibilisation du milieu scolaire

- Budget de moins de 50 000 € : 60,6% (40/66)
- Budget entre 50 000 et 150 000 € : 84,8% (28/33)
- Budget de plus de 150 000 € : 71,4% (35/49)

> Ainsi ce sont les compagnies dont le budget se situe entre 50 et 150 000 € qui mènent le plus d'actions auprès des scolaires.

Résultats croisés avec les effectifs des compagnies (178 réponses croisées)

Taux de sensibilisation du milieu scolaire

- Catégorie 1 : - de 3 personnes : 50% (17/34)
- Catégorie 2 : entre 3 et 5 : 65,5% (40/61)
- Catégorie 3 : entre 6 et 9 : 74,4% (32/43)
- Catégorie 4 : + de 9 : 80% (32/40)

> Au regard des effectifs des compagnies, il apparaît nettement que plus une compagnie est importante, plus son taux de sensibilisation du milieu scolaire est significatif.

> Les types d'actions de sensibilisation

Détail des actions (plusieurs réponses possibles)

Démonstrations

37 24 %

Ateliers de pratique artistique

123 81 %

Spectacles spécifiques

46 30 %

Stages d'initiation

82 54 %

Autre

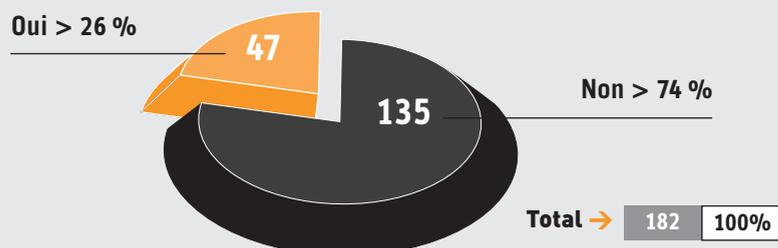
63 41 %

Total → 152 100%

> Les deux postes majoritaires sont les ateliers de pratique et les stages d'initiation. Ils traduisent l'importance de l'approche des arts de la marionnette auprès du public par le contact avec l'objet et par la manipulation. Ces actions contribuent à l'« éducation » artistique du public. Les actions de type « démonstrations » revêtent un impact moindre. La question qui se pose consiste à savoir si les personnes qui bénéficient des actions d'initiation deviennent des spectateurs. Elle pose la problématique de la formation du spectateur.

> La formation (année de référence 2005)

> L'organisation de stages par les compagnies

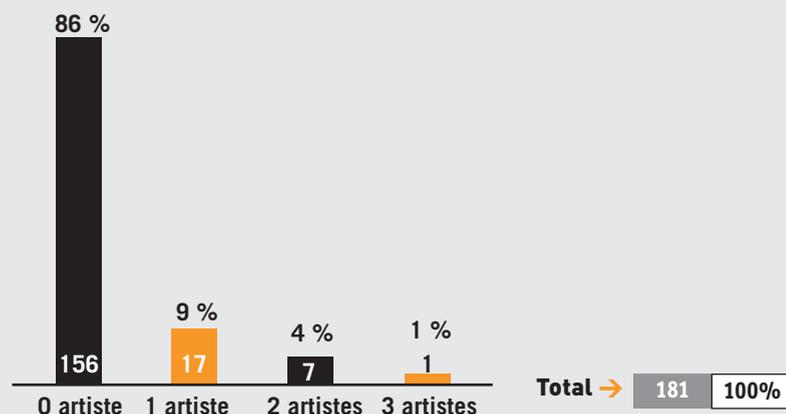


> Seul un quart des compagnies déclarent avoir organisé des stages. Le critère permettant à une compagnie d'engager une action de formation n'est pas fonction de ses effectifs, même si le taux s'accroît selon l'importance de la structure :

- Catégorie 1 : - de 3 personnes : de 18%
- Catégorie 2 : entre 3 et 5 : de 26%
- Catégorie 3 : entre 6 et 9 : de 26%
- Catégorie 4 : + de 9 : de 31%

> Le critère est fonction de l'aide publique : un tiers des compagnies recevant une subvention publique organisent des stages de formation à l'intention des professionnels : 35% des compagnies subventionnées par la DRAC, 32% par la Région, 31% par le Département et 34% par la Ville.

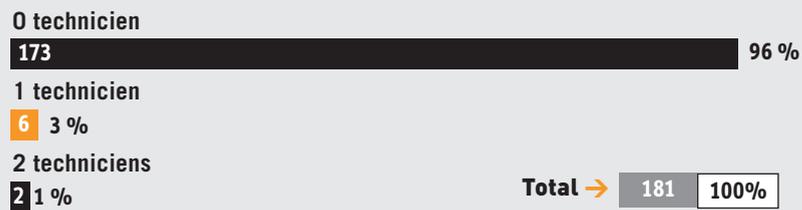
> La formation continue des artistes



> L'écrasante majorité des compagnies déclarent ne pas avoir fait bénéficier leur effectif artistique de formation continue en 2005. Pour les compagnies qui ont répondu positivement, seuls 34 artistes ont reçu une formation.

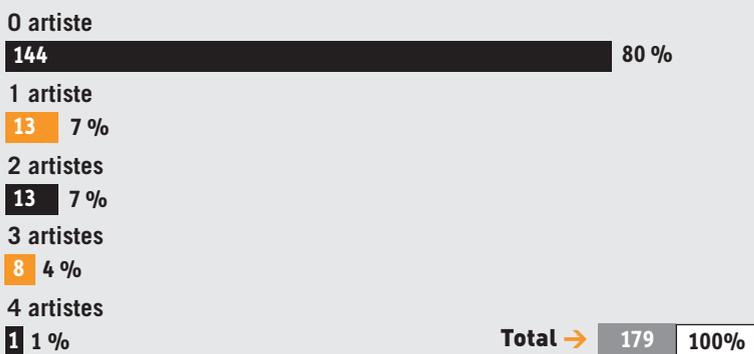
> Toutefois, il ressort du questionnaire que les compagnies qui organisent des stages professionnels comptent parmi elles 22% d'artistes qui ont bénéficié de ce type de formation en 2005. Ce chiffre tombe à 12% pour les compagnies qui n'organisent pas de stages.

> La formation continue des techniciens



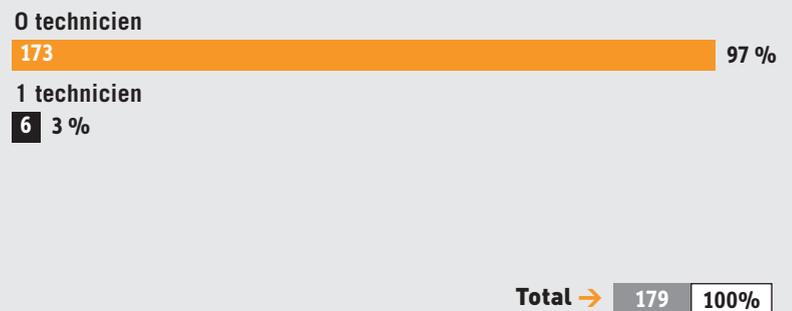
> Pour le milieu des techniciens, le gouffre est impressionnant. La quasi totalité des compagnies déclarent ne pas avoir fait bénéficier leur personnel de formation continue. Ainsi, seules 10 personnes ont reçu une formation continue en 2005.

> La formation initiale des artistes



> Pour le cinquième des compagnies qui ont répondu positivement, 67 de leurs artistes permanents ont reçu une formation initiale. Ce taux, bien que faible, montre la progressive qualification professionnelle. Les réponses ne permettent pas de distinguer ceux qui sortent de l'ESNAM ou d'autres centres de formation français ou étrangers. Il ressort de l'enquête qu'un tiers (34%) des compagnies dont les artistes permanents ont bénéficié d'une formation initiale organise des stages de formation professionnelle. Ce chiffre tombe de moitié (16%) pour les compagnies dont les artistes n'ont pas reçu de formation initiale.

> La formation initiale des techniciens



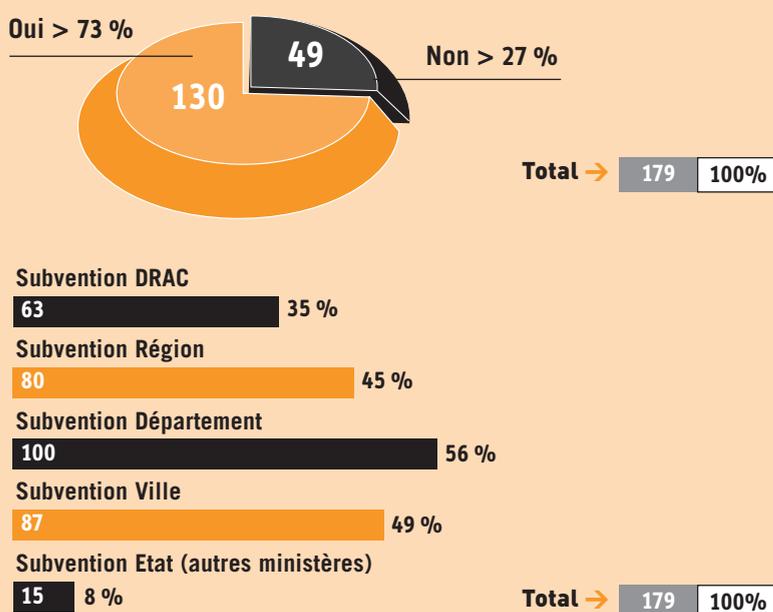
> La quasi-totalité des techniciens permanents des compagnies qui ont répondu n'ont pas bénéficié de formation initiale.

> Une attention particulière doit être portée à cette catégorie de personnel pour lui proposer les moyens de parfaire son métier. L'absence de formation initiale et de formation professionnelle sont des informations importantes qui exigent que l'on s'interroge sur des solutions à proposer.

> L'économie

(année de référence 2005)

> Les aides publiques



> Près des trois quarts des compagnies déclarent avoir bénéficié au cours des trois exercices précédents de subventions publiques. Les collectivités locales sont les plus engagées auprès de compagnies de marionnettes, à commencer par les Départements (56%) et les Villes (49%). Les Régions suivent de près (45%). L'Etat est plus loin avec un tiers pour la DRAC (35%) et les autres ministères (8%).

> Le montant global du budget

Budget annuel 2005 > moyenne globale : 105 000 €



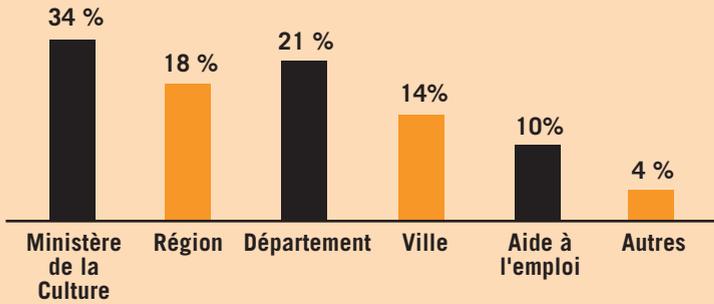
> Toutes les compagnies n'ont pas répondu clairement à l'enquête pour les questions concernant l'économie. Certaines même nous ont fait savoir qu'elles ne voulaient pas répondre à l'enquête à cause de la partie chiffrée dévoilant leurs finances...

> Une forte disparité distingue les compagnies qui ont répondu. Cinq strates de budgets à peu près équivalentes (14 à 23%) peuvent être définies, dont les trois premières englobent les deux tiers des compagnies.

> Il est important de signaler que plus d'un cinquième des compagnies disposent de moins de 25 000 € de budget, autant entre 25 et 50 000 €. Seul un tiers des compagnies (32%) disposent de plus de 100 000 €, dont 8 (5%) ont plus de 400 000 €.

> L'économie (suite)

> La répartition moyenne des aides publiques dans le budget des compagnies

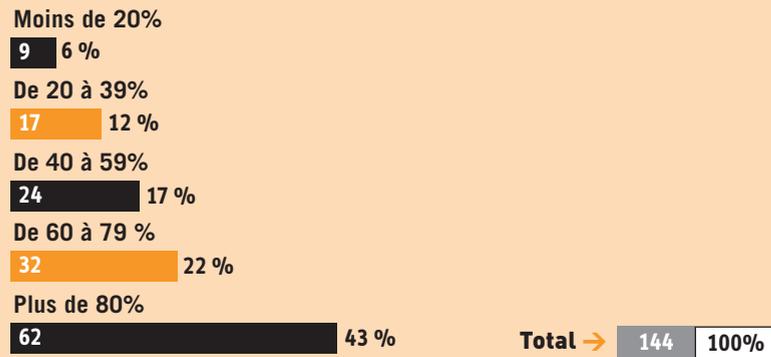


Réponses obtenues → 149

> En matière de subventions, les montants alloués ne sont pas proportionnés à la présence des différents partenaires financiers auprès des compagnies.

> La participation des Villes n'est que de 14% du volume moyen accordé, des Régions 18%, des Départements 21% et de la DRAC 34%. Cette répartition n'est qu'une moyenne car les compagnies ne bénéficient pas de manière systématique du soutien de ces quatre collectivités publiques. L'aide publique représente en moyenne un tiers du budget des compagnies.

> La part d'autofinancement



> La part d'autofinancement des compagnies est significative. Pour les deux tiers d'entre elles, il est supérieur à 60%.

> Cet autofinancement provient de la vente des spectacles mais aussi, pour beaucoup, de stages, d'animations, de sensibilisation auprès des publics, des jeunes en particulier.

> Le détail des charges en 2005

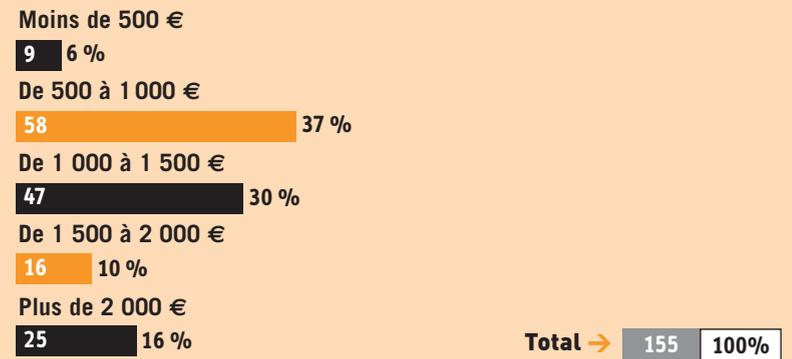
> Les réponses obtenues à cette question ne sont pas exploitables, en raison de la multiplicité des possibilités. Il était proposé aux compagnies de mentionner le montant en euros pour différents postes budgétaires. La grande disparité des budgets des compagnies, dont l'écart entre les moins de 25 000 € et les plus de 400 000 € est de 1 à 16, ne permet pas de donner une vision synthétique de la situation. Cette question, mal posée, devra être reprise, de manière à permettre de recueillir des données qui puissent faire l'objet d'un traitement plus aisé.

> Le prix de vente d'un spectacle

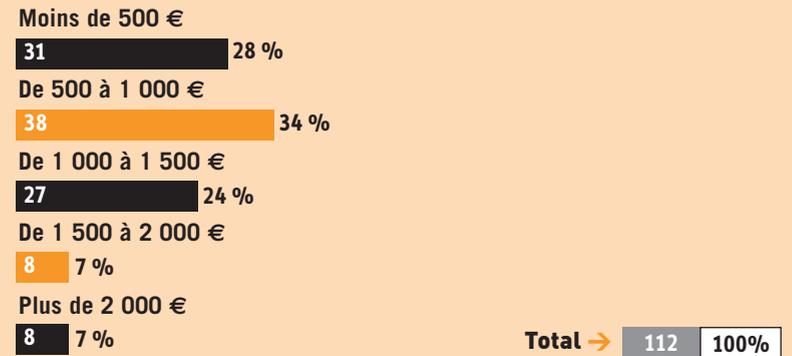
Prix de vente moyen d'un spectacle > 1 281 €

Prix de vente moyen d'une séance scolaire > 862 €

Détail prix de vente moyen d'un spectacle



Détail prix de vente moyen séance scolaire



> Le prix de vente moyen varie selon le type de séance : tout public (1 281 €) ou scolaire (862 €). Les écarts de prix sont très importants selon les compagnies.

> Pour les spectacles « tout public », les deux tiers (67%) se situent dans la fourchette comprise entre 500 € et 1 500 €. Seul un quart des compagnies (26%) vendent leurs spectacles à plus de 1 500 €.

> Pour les scolaires, près des deux tiers des compagnies (62%) vendent leurs spectacles à moins de 1 000 €, dont un bon quart à moins de 500 €. Elles ne sont plus que 14% à les vendre à plus de 1 500 €.

Face au nombre de représentations tout public, les prix de vente moyens diffèrent. Il sont :

- De 1 228 € pour un nombre de représentations inférieur à 25
- De 1 377 € entre 25 et 49, de 1 159 € entre 50 et 99
- Il grimpe à 1 785 € entre 100 et 149 représentations (22 compagnies / 12 % des réponses)
- Il revient à 1 214 € pour plus de 150 représentations.

> Le prix de vente des spectacles varie également selon les subventionnements publics : Plus les compagnies sont subventionnées, plus le prix des spectacles est élevé.

Par exemple, le prix moyen d'un spectacle non aidé par la DRAC est de 957 € alors qu'il est de 1 852 € pour une compagnie aidée par la DRAC. L'aide publique permet en effet de conforter une ligne artistique en lui donnant les moyens de son ambition.

> Selon l'implication des compagnies dans le tissu scolaire, les prix moyens des spectacles diffèrent. Ainsi le prix est de 1 014 € pour les compagnies exerçant à plus de 80% en milieu scolaire contre 1 530 € pour les compagnies s'y consacrant à moins de 20%.

> Après six mois de travail, les chiffres sont là !

On peut toujours se méfier des outils statistiques. On peut nous dire qu'ils décrivent ce que nous leur demandons de décrire, qu'ils reposent sur la bonne foi des personnes qui ont répondu au questionnaire... Malgré une participation particulièrement importante pour ce type d'enquête, nous sommes bien conscients que ces chiffres sont loin d'apporter des réponses exhaustives aux questions que nous nous posons. Il faut donc recevoir ces résultats avec une certaine prudence et nous n'en tirerons pas de conclusions hâtives et absolues. Cette enquête doit d'abord nous servir de référence. Elle peut nous éclairer, étayer une démonstration, contredire des idées toutes faites. Elle doit surtout nous interroger et nous questionner sur notre profession.



Elle nous permet d'ores et déjà de repérer des points importants que nous n'avons pas pris en compte : Nous aurions dû évaluer, par exemple, en terme de formation, l'impact de l'Ecole Supérieure Nationale des Arts de la Marionnette de Charleville-Mézières qui a fêté justement en 2007 ses 20 ans d'existence : le nombre de compagnies créées par d'anciens élèves, leur place dans les compagnies existantes, leur détermination artistique et culturelle dans le paysage marionnettique.

La marionnette en tant qu'art protéiforme aurait mérité une étude plus approfondie sur l'apport d'autres expressions artistiques (auteurs dramatiques, musiciens, plasticiens, vidéastes...) et sur sa place dans le paysage du spectacle vivant aujourd'hui en France.

Nous relevons l'importance du temps dans la création - temps sûrement plus long que pour le théâtre d'acteurs - et, d'une façon sous-jacente, de l'espace nécessaire à la création. D'où la nécessité confirmée d'ouvrir des espaces de création et de production. (Les « Saisons de la Marionnette » ont déjà permis d'ouvrir le débat sur la création d'un concept de Centre de Développement des Arts de la Marionnette : CDAM).

Les réponses sur les moyens de production restent imprécises : ce sont les petites compagnies (en termes de budget ou d'effectifs) qui ont le moins de moyens de production. Ces petites compagnies le sont-elles par leur jeunesse, par leurs choix, artistique ou personnel ?

Les problématiques de la trace ou de l'écriture de la manipulation sont simplement effleurées ainsi que celles de la conservation des marionnettes et du patrimoine.

Les Etats Généraux du mois d'avril devraient nous permettre de pallier, en partie, ces manques.



Mais cette enquête nous a permis de conforter ou de révéler des spécificités du théâtre de marionnettes. Quelques chiffres intéressants concernent : La durée de vie d'un spectacle, même si aucun

distinguo n'a été fait entre les spectacles pour enfants et ceux pour adultes.

Le nombre de spectacles qui tournent sur une même saison.

La diffusion en dehors du territoire d'origine de la compagnie.

Le prix des représentations, souvent inférieur à celui des représentations de théâtre d'acteurs.

Le spectacle pour le jeune public reste une part importante de l'activité artistique, culturelle et économique des compagnies.

Les compagnies sont impliquées dans le milieu scolaire, soit directement, soit par le biais de structures de diffusion pour la représentation des spectacles et pour l'action culturelle.

Les réseaux institutionnels s'ouvrent de plus en plus aux marionnettistes, en particulier les Scènes nationales : au-delà de la programmation « jeune public » s'adressant le plus souvent aux scolaires, des représentations sont organisées en tout public, des spectacles pour adultes sont proposés. Cet intérêt croissant se traduit également par des coproductions ou des résidences.

La formation professionnelle reste un problème très important pour les artistes et les techniciens employés par les compagnies.

Nous avons évoqué le rôle primordial de l'ESNAM dans la formation initiale. Mais la formation continue est quasi-inexistante pour la très grande majorité des professionnels, alors que nous pensons que le besoin et la demande sont réels, non seulement sur les pratiques et techniques de manipulation, mais aussi sur des confrontations avec d'autres formes artistiques.



Enfin il manque une donnée essentielle, qui détermine le cœur même du travail des compagnies : celle qui touche à l'artistique et qui ne peut, fort heureusement, entrer dans les statistiques et les chiffres d'une telle enquête.

Nous avons dû chercher comment les représentations du monde d'un artiste pouvaient se traduire, en termes d'identité d'une compagnie, de développement d'un projet culturel, d'une nécessité de transmission, du choix d'un public, d'un pouvoir économique... Autant d'entrées difficiles à quantifier, que nous avons voulu chiffrer pourtant.

Cela nous a permis de mesurer l'importance des réunions organisées en région, à l'initiative de THEMMAA, qui permettent une approche plus subjective de la réalité des compagnies.

Avec Jean-Louis Lanhers, une première lecture rapide de ces chiffres nous faisait dire : « On ne prête qu'aux riches ».

Or on sait que la vraie richesse, la seule qui compte est la richesse de l'artistique.

Patrick Boutigny

enquête

résultats

